



Liberté*Egalité*Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le
ID : 011-211102256-20231129-DE_2023_053-DE

COMMUNE DE MAS SAINTES PUELLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le 29 novembre deux mille vingt trois, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2023

Présents : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET Guy BUSSON, Fanny EHRHARDT, Brigitte FOURNIL, René GALLARD Jérôme MEUNIER, Jean-Claude NAUDINAT, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

Absent excusé : M. Alain PELISSIER, Mme Adeline PALANQUE

Secrétaire de séance : M. ALETRU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

DELIBERATION N°DE_2023_053 CHARTe EUROPEENNE DE L'EGALITE HOMMES/FEMMES

Mme le Maire fait part de sa volonté de signer la charte européenne de l'égalité homme/femme.

Cette signature engage la collectivité à respecter le principe d'égalité des femmes et des hommes et à mettre en œuvre les engagements qui y sont énoncés sur l'ensemble de leur territoire.

Pour la mise en œuvre de ces engagements, chaque autorité signataire s'engage à élaborer un plan d'actions pour l'égalité, définissant ses priorités, ses actions et ses ressources en la matière.

En outre, chaque signataire s'engage à collaborer avec l'ensemble des institutions et organisations présentes sur son territoire afin de promouvoir la réalisation d'une égalité réelle dans les faits.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré A adopté à l'unanimité des présents

AUTORISE Madame le Maire à signer la Charte

S'ENGAGE à réaliser le plan d'actions

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Isabelle SIAU

